



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC À TOUS LES CONTRIBUABLES

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

PRENEZ NOTE que, le 27 août 2020, les règlements suivants sont entrés en vigueur, et ce, suivant l'émission des certificats de conformité émis par la MRC de Papineau :

- Règlement 2019-05 modifiant le règlement 2013-04 relatif au plan d'urbanisme de la Municipalité de Duhamel;
- Règlement 2019-07 modifiant le règlement 2013-09 relatif aux permis et certificats de la Municipalité de Duhamel.

Ces règlements ont été modifiés afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements en se présentant à nos bureaux aux heures normales d'accueil; ils sont également disponibles sur le site officiel de la Municipalité à www.municipalite.duhamel.qc.ca.

Donné, à Duhamel, ce 9^e jour du mois de septembre 2020.

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à Ripon, certifie que j'ai publié l'avis relatif à l'entrée en vigueur de ces règlements en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre midi et seize heures, le 9^e jour du mois de septembre 2020 et en publiant ledit avis dans le journal local La Petite-Nation à la même date.

Julie Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière